Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 26 mai
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**13 mai 2026**	
Date d'affichage	**13 mai 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**28**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO **a respectivement donné pouvoir à :** Véronique BERGERON, Gérald RASOANAIVO, Thierry RENOUF, Martial LEFEVRE et Clémence HEROUT.
Absents excusés : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO.
Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Clémence HEROUT.

N° 2026-073 – PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE – ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT EN DEPENSES

Depuis 2018, la Ville offre la possibilité aux Ifois faisant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) d'obtenir une aide financière, sous certaines conditions. Cette subvention, accordée à hauteur de 10% du prix du vélo et plafonnée à 150 € depuis 2022, vise à s'inscrire dans une démarche de développement durable en encourageant l'utilisation des modes de déplacements doux. La communauté urbaine a, quant à elle, délibéré en date du 25 mars 2021 afin de permettre aux personnes bénéficiant déjà d'une subvention octroyée par leur commune de résidence de profiter d'une aide forfaitaire complémentaire de 50 €. Cette aide est soumise aux mêmes critères que l'aide accordée par l'Etat.

Pour rappel, les conditions d'attribution de la Commune sont les suivantes :

- L'aide est attribuée pour l'acquisition d'un VAE neuf n'utilisant pas de batterie au plomb ;
- L'aide est accordée aux foyers ifois dont le revenu de référence est inférieur à 24 000 € pour une personne seule, auxquels sont ajoutés 12 000 € par part fiscale supplémentaire ;
- L'octroi de l'aide se fait par foyer, au sens de l'adresse et du logement (deux aides par foyer et par an) ;
- Les bénéficiaires s'engagent à conserver le vélo subventionné pour une durée minimale de trois ans.

Par ailleurs, il est précisé que l'aide à l'achat d'un VAE s'ouvre à n'importe quel modèle (Cargo biporteur, triporteur, vélo rallongé…).

Compte tenu du caractère pluriannuel de cette opération, dont les demandes s'échelonnent sur plusieurs exercices budgétaires, le recours à des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) est prévu depuis 2023. Ce mode de gestion permet d'engager dès à présent l'ensemble du programme d'aides, tout en répartissant les crédits de paiement au fil des années, en fonction du rythme réel des demandes. L'utilisation des AP/CP garantit ainsi une meilleure visibilité financière, une adaptation souple aux besoins des administrés et une gestion rigoureuse des fonds publics mobilisés pour favoriser la mobilité douce sur le territoire communal.

Les crédits de l'**AP/CP 2023-1D Subvention VAE** se répartissent depuis sa création comme suit :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation après création	32 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	32 000,00 €
CP réalisés	32 000,00 €	6 801,30 €	5 264,42 €	2 861,28 €	539,88 €	15 466,88 €

Afin de poursuivre le dispositif, il est nécessaire de prolonger l'AP/CP de deux ans et de réajuster les crédits de paiement affectés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction codificatrice M57 ;
VU le règlement financier de la Commune ;
VU les crédits inscrits au budget 2026 ;
VU l'article D251-2 du code de l'énergie modifié par l'article 1 du décret n°2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants ;
VU la délibération du conseil municipal n°2018-046 en date du 28 mai 2018 portant sur la mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
VU la délibération n°B-2021-03-2025/01 du bureau communautaire en date du 25 mars 2021 approuvant la mise en place d'une aide forfaitaire de 50 € aux personnes domiciliées dans une commune de Caen la mer ;
VU la délibération du conseil municipal n°2021-055 en date du 5 juillet 2021 portant sur la mise en place d'une aide complémentaire de Caen la mer à l'aide de la Ville pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ;
VU la délibération n° 2022-105 du conseil municipal en date du 12 décembre 2022 portant création d'une AP/CP pour la participation financière pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
VU la délibération n° 2024-094 du conseil municipal en date du 30 septembre 2024 portant modification de l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 22 mai 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger l'AP/CP pour l'aide octroyée par la Commune pour l'achat d'un V.A.E. de deux ans afin de poursuivre le dispositif ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'adapter l'AP/CP au regard des montant réellement sollicités dans le cadre de ce dispositif d'aide ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser ladite AP/CP afin de répartir les crédits de paiement comme suit :

2023-1D VAE. :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL CP
Situation antérieure	32 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	[redacted]	[redacted]	32 000,00 €
Actualisation	-5 073,00 €	-1 198,70 €	-2 735,58 €	-5 138,72 €	-4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	-5 073,00 €
Situation après actualisation	26 927,00 €	6 801,30 €	5 264,42 €	2 861,28 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	26 927,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** avec 7 ABSTENTIONS (D.JANIN-HAMEL, S.CANTELOUP, L.FORTIN, JC.ESTIENNE, N.LE MAULF, C.EVANO, C.HEROUT) :

AUTORISE la prolongation de deux ans de l'autorisation de programme en dépenses et la répartition des crédits afférents pour l'aide octroyée par la Commune pour l'achat d'un VAE.

AUTORISE la révision de l'autorisation de programme en dépenses et la répartition des crédits afférents pour l'aide octroyée par la Commune pour l'achat d'un VAE.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 mai 2026

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Secrétaires de Séance,

Le Maire,

Martine LHERMENIER

Michel PATARD-LEGENDRE

Clémence HEROUT

Rendue exécutoire le : 29/05/2026
Affichée le : 29/05/2026

Acte à classer

2026-073

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-29T13-46-59.00 (MI270086448)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260529-2026-073-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Participation financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique - Actualisation de l'autorisation de programme et de crédits de paiement en dépenses

Date de décision : 29/05/2026

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Document budgétaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-073.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **29/05/26 à 13:46**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **29/05/26 à 13:47**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **29/05/26 à 13:50**	